



CENTRE COMMUNAL
D' ACTION SOCIALE
LA TRINITÉ

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

<u>NOMBRE D'ADMINISTRATEURS :</u> En exercice : 15 Présents : 9 Votants : 13	L'an deux mille vingt trois Le jeudi 26 octobre Le conseil d'administration du CCAS de LA TRINITE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au CCAS, sous la présidence de M. POLSKI Ladislav, Président. Date de la convocation du conseil d'administration envoyée le 19 octobre 2023
---	---

OBJET : **Création du poste de conseiller numérique**

Présents :

M. POLSKI Ladislav
Mme MOUTON Adeline
Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
Mme DUPUY-NICOLETTI Rosalba
M. PORTELLI Laurent
Mme MARTELLO Isabelle
Mme LEROY Evelyne
M. PIERRE Vincent
M. VESTRI Pierre

Excusés et représentés :

Mme DANIEL Sylvie représentée par Mme DUPUY-NICOLETTI Rosalba
Mme BERMOND Fabienne représentée par Mme DEPAGNEUX-SEGAUD Isabelle
M. UGOLINI Gilles représenté par Mme Mouton Adeline
Mme TRABUCATTI Maryline représentée par M. PORTELLI Laurent

Absent :

M. ABEJAN Claude
Mme SIGNORIO Odette

Secrétaire de séance :

Mme PERRISSIN Aurore

Envoyé en préfecture le 02/11/2023

Reçu en préfecture le 02/11/2023

Publié le



ID : 006-260602008-20231102-DELCONSEILLER-DE



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 octobre 2023

N° 2

Rapporteur : Monsieur Ladislas POLSKI, Président

Objet : Création du poste de conseiller numérique

Classification : 4 – Fonction publique

Le Conseil,

Sur rapport de Monsieur le président,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3 II,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

VU la saisine du comité social territorial lors de sa séance du 11 octobre 2023,

VU la délibération n° 1 du 26 octobre 2023 portant modification du tableau des emplois,

Considérant l'attribution d'une subvention au titre du recrutement d'un conseiller numérique d'un montant de 25 000 euros par an sur deux années et renouvelable.

Considérant le besoin de lutter efficacement contre la fracture numérique, l'illectronisme et le non-recours.

Le Président propose de créer un emploi non permanent de conseiller numérique dans le cadre d'emploi d'adjoint d'animation territorial afin de mener à bien cet enjeu.

Ce dispositif est mis en place pour une durée de 2 ans, à compter de la prise de fonction effective du conseiller numérique, et pourra être renouveler deux fois, soit jusqu'à six années.

L'agent assurera les fonctions de Conseiller Numérique France Services à temps complet.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Il est rappelé que ce projet est financé par France service à la hauteur de 25 000 euros annuels.



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 octobre 2023

N° 2

Rapporteur : **Monsieur Ladislas POLSKI, Président**

Objet : Création du poste de conseiller numérique

Classification : 4 – Fonction publique

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'Administration décident :

- **D'adopter la proposition du Président**
- **Les crédits correspondants sont inscrits au budget**

Fait et délibéré à la Mairie de la Trinité les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Président

Ladislas POLSKI



Vote du conseil d'administration : 13 *voix*

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0